

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Groupement de commandes avec Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres – approbation de la convention

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Groupement de commandes avec Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres – approbation de la convention

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7,

Considérant la nécessité d'optimiser les achats publics et de rationaliser les dépenses,

Considérant l'intérêt de mutualiser les ressources avec les autres collectivités du territoire,

Considérant le souhait de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres de constituer des groupements de commandes,

Considérant l'opportunité de bénéficier des avantages liés à l'adhésion à la convention de groupement de commandes permanent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention cadre ci-jointe, relative à l'adhésion au groupement de commandes permanent mis en place avec Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres.

AUTORISE le maire à signer cette convention ainsi que tous les avenants y afférents.

AUTORISE le maire à signer tous documents y afférents, en particulier, pour son exécution.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire



Philippe L...

le secrétaire de séance

[Signature]